

Association des Enfants du Pays

BULLETIN d' ADHESION 2023

(Valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023)

Les amis de l'Association peuvent être nés hors de Monaco, ne pas y avoir vécu sans discontinuité ou leur famille n'était pas installée à Monaco au moment de leur naissance. Les personnes de nationalité monégasque sont des « membres amis ». Les amis de l'association versent une cotisation mais ne votent pas lors des assemblées. La cotisation est fixée à 10 euros.

Nom		Prénoms	
Né (e) le		A	
Nationalité		Profession	
Je certifie sur l'honneur répondre à la définition d'un enfant du pays <input type="checkbox"/>			

Conjoint

Nom		Prénoms	
Né (e) le		A	
Nationalité		Profession	
Je certifie sur l'honneur répondre à la définition d'un enfant du pays <input type="checkbox"/>			
Non, je ne suis pas enfant du pays, mais seulement conjoint d'un enfant du pays <input type="checkbox"/>			

Adresse

Immeuble		Téléphone	
N°		Télécopie	
Voie		Portable	
		Email	

déclare(nt) adhérer à l'Association des Enfants du Pays conformément aux statuts et aux conditions d'admission.

Joindre au bulletin d'adhésion, un chèque, à l'ordre de l' « **Association des Enfants du Pays** » d'un montant de :

Cotisation individuelle	10€ (euros)	Cotisation Couple	15€ (euros)
-------------------------	-------------	-------------------	-------------

A adresser sous enveloppe à :

ASSOCIATION des ENFANTS du PAYS
c/o Mme Géraldine MOTILLON
25, Boulevard Charles III
98000 Monaco

Ces informations restent confidentielles dans un fichier utilisé uniquement par notre association.